

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 07 décembre 2020

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27**  
**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 23**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 4**

**- AYANT DONNÉ POUVOIR : 2**

**- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 2**

Le 07 décembre 2020 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle de réunion de l'Ecole de Musique de Haute-Tarentaise à Bourg-Saint-Maurice, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET.

### PRÉSENTS

#### Bourg-Saint-Maurice

Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILE-GRAND

#### Les Chapelles

Paul PELLECUER

#### Montvalezan

Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

#### Sééz

Lionel ARPIN, Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ,

#### Sainte-Foy-Tarentaise

Daniel EUSTACHE, Yannick AMET

#### Tignes

Serge REVIAL, Capucine FAVRE, Franck MALESCOUR

#### Val d'Isère

Patrick Martin, Gérard MATTIS, Véronique PESENTI-GROS

#### Villaroger

Alain EMPRIN

### EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Morgan LELAN (pouvoir à Guillaume DESRUES)

Laurence FONTAINE (Pouvoir à Serge REVIAL)

### EXCUSÉS

Cécile MULOT

Éric JACQUEMOUD

### SECRÉTAIRE DE SÉANCE

**Jean-Claude FRAISSARD**

## **2020-116 PARTICIPATION AUX FRAIS LOGISTIQUES D'ACHEMINEMENT DES DONS DE VÊTEMENTS AU BÉNÉFICE DES SINISTRÉS DE LA TEMPÊTE ALEX DANS LES ALPES-MARITIMES**

L'arrière-pays niçois a été lourdement touché par le passage de la tempête Alex le 2 octobre dernier. Ce phénomène météorologique a donné lieu à des records historiques de précipitations engendrant de nombreux ravages tant au niveau des infrastructures routières qu'au niveau des habitations.

L'Etat de Catastrophe naturelle a été décrété le 7 octobre 2020.

Madame FEUILLARDE – niçoise d'origine et vivant en Tarentaise depuis 25 ans a lancé un appel afin de venir en aide aux communes sinistrées. Un formidable élan de solidarité s'est constitué et les habitants de notre territoire ont fait d'importants dons de vêtements et de chaussures.

Madame FEUILLARDE a pris en charge la collecte et l'acheminement de ces dons vers la Commune de Saint Martin de Vésubie.

Considérant les importants dégâts subis par les communes des vallées de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée, la Communauté de Communes de Haute Tarentaise a décidé de participer financièrement en prenant à sa charge les frais d'hébergement, de péage et de carburant nécessaires à cet acheminement.

Les dépenses sont les suivantes :

	<b>Nature de la dépense</b>	<b>Montant de la dépense</b>
	<b>TOTAL Hébergement</b>	<b>448,00 €</b>
	<b>TOTAL Restauration</b>	<b>1 485,80 €</b>
	<b>TOTAL Péage</b>	<b>396,00 €</b>
	<b>TOTAL Carburant</b>	<b>1 194,93 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 524,73 €</b>

**Vu** l'arrêté du ministre de l'Intérieur NOR : INTE2026671A du 7 octobre 2020 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ;

**Vu** le détail des dépenses détaillées dans le tableau joint en annexe 4 à la présente délibération ;

**Vu** l'avis favorable du Bureau Communautaire du 30 novembre 2020 ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **PARTICIPE** financièrement aux frais avancés par Madame FEUILLARDE, soit 3 524.73 euros ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au compte 678 (dépenses exceptionnelles) du budget principal de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise

**AINSI FAIT ET DÉLIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**Le Président,  
Yannick AMET**

